ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 18 décembre 1899 (22 Frimaire, An 108 de la République), 352e jour de l'année. 51e jour de l'automne. Lever du soleil 7 h.59; coucher, 4 h. 02

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 9 à 9 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — A huit heures et demie, cours de géographie commerciale, à l'immeuble Pierre Catteau.

CONCERT GRATUIT. — A 8 h. 1/2, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, concert par la chorale « l'Avenir ».

LEGS BOUCHER DE PERTHES. — A 5 heures, distribution solennelle des récompenses.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Les élections au Tribunal de commerce. — Hier a eu lieu le scrutin de ballottage pour la nomination de trois juges et de quatre suppléants au Tribunal de commerce.

Sur 2121 électeurs inscrits, à Roubaix, 435 seulement ont voté.

Sur 406 inscrits à Lannoy, 34 votants ont émargé sur les listes.

MM. Henri Carissimo, Léon Cateaux, Achille Delattre, ont été nommés juges.

MM. Henri Dubly, H. Mullier, Julien Lefebvre, César Pollet fils, ont été nommés juges suppléants.

Le bureau était présidé par le citoyen Hestel, conseiller municipal.

L'assainissement des écoles. — En présence de l'épidémie de rougeole qui sévissait dans les crèches, M. le docteur Delattre, médecin inspecteur proposait à l'administration municipale la fermeture de ces établissements pour une période de dix jours.

Dans son rapport, le docteur Delattre proposait, en outre des mesures d'hygiène habituelles, la désinfection des locaux par les vapeurs de formol (procédé Trillat).

Cette désinfection vient d'être terminée par les soins de la municipalité qui n'a pas hésité à faire un supplément de dépenses exigé par le coûteux procédé du formochlorol.

Il est vrai de dire que ce mode d'assainissement a été l'objet de rapports très favorables émanant de sommités médicales, du reste Calmette notamment.

Nous devons donc savoir gré à la municipalité des sacrifices qu'elle s'impose au profit de la classe laborieuse.

Les crèches existant dans la rue de la Balance et de la rue de l'Epeule, désinfectées ainsi qu'il est dit plus haut, seront réouvertes demain, et les parents pourront en toute sécurité y renvoyer leurs enfants.

Néanmoins, nous leur conseillons de ne pas encore faire retourner à la crèche leurs enfants, s'ils en avaient encore d'autres chez eux qui seraient atteints de la rougeole.

Le legs Boucher de Perthes. — C'est ce soir, à 5 heures, qu'aura lieu à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, la distribution des prix et médailles institués par la fondation Boucher de Crèvecœur de Perthes.

La séance sera présidée par M. Henri Carrette, maire de Roubaix, remplaçant M. l'adjoint Decoeck, empêché.

Fracture d'un bras. — Samedi matin, vers 7 heures, M. Joseph Delrue, marchand de charbons, a fait une chute en bas de son camion, rue du Tilleul, et s'est fracturé le bras droit.

Mort subite. — M. Henri Florin, tenant une épicerie-buvette, rue du Tilleul, 344, est mort subitement mardi matin, vers 10 heures, succombant à une congestion cérébrale.

Vols d'obligations. — M. Alexandre Vanloosvelle, âgé de 54 ans, demeurant depuis quelques jours à Wattrelos, rue Couteau, maison Lecat, s'est aperçu, alors qu'il demeurait chez M. De Ruyver, cabaretier, Grande-Rue, à Roubaix, qu'un voleur s'était introduit un dimanche, dans sa chambre, et lui avait dérobé, d'un coffre fermant à clé, deux obligations d'une valeur de 110 fr. chacune environ.

Plainte a été déposée au commissariat du 5e arrondissement où une enquête a été ouverte. On est sur la trace du coupable.

Vol d'objets mobiliers. — Un malfaiteur s'est introduit à l'aide d'une fausse clef dans une chambre du 1er étage du cabaret tenu par M. Demule, 64, rue de Flandre et y a enlevé des effets d'habillement et une montre en argent.

Une enquête est ouverte au commissariat du 4e arrondissement.

SPORTS

Le match de lutte. — C'est hier, ainsi que l'avions annoncé, qu'a eu lieu, salle Desbonnet, rue Jeanne d'Arc, le match de lutte entre MM. Henri Bailleul et Alphonse Parsy.

Un public nombreux a suivi les péripéties de la lutte qui a été des plus brillantes. Les deux adversaires ont d'abord lutté pendant un quart d'heure sans se tomber. Ils ont fait des passes savantes et les amateurs ne leur ont pas ménagé leurs applaudissements.

A la deuxième reprise et après plusieurs chutes à terre de l'un et l'autre, Henri Bailleul est parvenu à faire tomber les épaules de Parsy, il a été félicité par l'assemblée. Parsy lui-même a reçu de nombreux encouragements pour sa brillante défense.

Après la victoire de Bailleul, une autre lutte, non moins intéressante que la première a eu lieu entre deux amateurs, Gustave Thieffry et Auguste Dhavclose, de Wattrelos. C'est ce dernier qui a été vainqueur.

On nous assure que de nouvelles luttes, se feront dimanche.

On parle de lutteurs bien connus à Roubaix et dans les environs qui vont s'y mesurer. Nous reparlerons de ce match, car le sport athlétique et de lutte revient très en vogue et intéresse beaucoup de personnes.

La Fête d'inauguration de l'Union des Sports athlétiques. — Hier après-midi, vers 3 heures a eu lieu la fête d'inauguration de l'Union des sports athlétiques, sous la présidence de M. V. Lefebvre, président, auquel a répondu très finement M. le docteur Richard, la société des mandolinistes roubaisiens, s'est fait entendre dans quelques morceaux choisis de son répertoire.

Kavanah de Roubaix et Riant professeur à Lille, assaut splendide où les deux adversaires ont eu des ripostes superbes, et ont mis un feu et une ardeur très applaudie ; — Carpentier de l'U. D. S. A. et Leriche du C. D. Q. de Roubaix. — Delesalle de Lille et Loridan professeur à Roubaix ; Dubar, professeur de l'U. D. S. A. et Lemoine, professeur du cercle d'escrime de Lille, très bel assaut qui a obtenu un réel succès.

La séance a été clôturée par un assaut de boxe fort bien dirigé, entre MM. Ferret de l'U. D. S. A. et Huvenne du C. D. Q. de Roubaix.

Puis vint ensuite le travail des athlètes poids, développé, arraché, épaulé et jeté où nous avons pu constater la valeur des éléments de la nouvelle Société.

Les assauts d'escrime ont succédé à l'athlétisme.

Voici les assauts engagés : MM. Dubar fils, de Roubaix, et Lesaint, de Roubaix, deux jeunes escrimeurs qui promettent pour l'avenir ; Dedryver, de l'U. D. S. A., et Dubrulle, de la même Société ; Carpentier, de l'U. D. S. A., un tireur de fond, et Delesalle, prévôt du Cercle d'escrime de Lille. Très bel assaut.

A l'issue de la fête, qui avait amené un public nombreux que la salle pouvait à peine contenir, le champagne a circulé après un discours de M. Lefebvre, auquel a répondu M. Richard ; ce dernier a émis le vœu que le goût des sports athlétiques se répande en France de plus en plus, afin de préparer des générations fortement trempées pour les luttes de la vie.

Cette charmante fête de famille a été terminée vers 6 h. 1/2.

G. L.

Chambre syndicale des courtiers assermentés. — La corporation des courtiers assermentés a, dans sa réunion générale du 16 décembre dernier, nommé, comme formant sa chambre syndicale pour l'année 1900, M. Gustave Herbaux, président, Auguste Defrenne, syndic ; Jules Duvillier, secrétaire ; Praxil Selosse et Théodore Mahieu, assesseurs.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

Théâtres et Concerts

Théâtre de Roubaix. — Ce soir, à 7 heures 1/2, grand concert-spectacle de famille avec le bienveillant concours de Mmes Couvreur, Selroux, Marie Vasseur, MM. Charles Dujardin, P. Magermans, Pierre Debrune, Joseph Dhondt et le Choral excentrique du Fontenoy.

Voici le programme :

1° Salut aux Chanteurs (Ambroise Thomas) Choral excentrique. — 2° Les Enfants des Montagnes (Saintis), Choral excentrique. — 3° Grand air d'Hérodiade (Massenet), M. Dujardin. — 4° Grand air de la Reine de Sabbat (Gounod), M. Debryne. — 5° Monologue, Mlle Vasseur. — 6° Grand air de la Favorite (Donizetti), M. Magermans. — 7° Charles Ier et Cromwell, duo (Concone), MM. Dujardin et Debrunne. — 8° Scène comique, M. Dhont.

LES LOCATAIRES DE LA MAISON, vaudeville en 5 actes et en 5 étages.

Prix des places : Loges de face et premières publiques, 1 fr. 50, orchestre, 1 fr., parquets et deuxièmes galeries, 0.60, parterre, 0.40.

Le nouveau règlement des théâtres. — M. le Préfet du Nord vient d'approuver, pour exécution d'urgence, un nouveau règlement municipal pour la police des théâtres.

Ce règlement se divise en plusieurs chapitres : la police extérieure, la police intérieure ; les fonctions du commissaire de service ; les obligations du directeur et des artistes ; le service médical ; les objets perdus ; et les mesures contre l'incendie.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

De nouveau nous prions nos clients, de toujours indiquer sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient.

N° 0, grosseur de la noix.
N° 1, grosseur de l'œuf. 1 fr. 40.
N° 2, grosseur de 5 à 7 cm.
Coke gros ou tout venant, 1 fr. 20.
Grésillon-noisettes, 0 fr. 80.
Coke fin ou grenu, 0 fr. 60.

L'Administrateur-Comptable sur la cour

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire sur leurs enveloppes hors sac aucune adresse particulière, afin d'éviter des retards déplorables dans l'insertion de leurs communications.

Prime-Étrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 francs

TYPE N° 1 — **Bon-Prime** — TYPE N° 2
N° 14

TYPE N° 2
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 16 décembre 1899

NAISSANCES. — Delfortrie Marie, rue Lafontaine, 43. — Vanvoorde Marcel, rue Philippeville, cour Frère, 3. — Rasson Henri, Grande-Rue cour Lefebvre, Pan, 2. — Galliègne Marie, rue de l'Ouest, cour Maréchal, 8. — Bonte Isaïe-Emile, Grande-Rue, cour Holbecq, 15. — Reculé Théophile, rue Jean-Bart, cour Demey, 7. — Desbonnet Hélène, rue Decrème, cour Brienne, 4. — Vanroyen Madeleine, rue des Long-Haies, 190, cour Debouvy, 8. — Rumsker Jean, rue de Meslin, cour Beny, 9. — Debrègne Raymond, rue du Brondeloir, 33. — Prez Paul, rue du Tilleul, 10.

PROMESSES DE MARIAGES. — Jules Lambert, 25 ans, contre-maître de Filature, rue d'Hem, 43 et Marie Mercier, 23 ans, sans profession à Mello (Oisn). — Vandersche Boghe François, 25 ans, teinturier, rue de la Gare, 67 et Eleonore Bonvarlet, 20 ans, couturière à Fourcelong. — Cornetille Callixe, 21 ans, manœuvre à Lille et Marie Franck, 20 ans, ouvrière de fabrique à Lille. — Achille Hache, 29 ans, garçon de café, rue du Curé, 8 et Zulma Tellier, 23 ans, servante à Baisieux.

Auguste Guilbierme, 29 ans, tisserand, rue Chapelle Carette, 40 et Céline Dujardin, 17 ans, soigneuse, rue Cuvelle, 126. — Jean-Baptiste Zennevori, 31 ans, fileur, rue des 7 ponts, fort Mazure, 17 et Marie Demail, 34 ans, ménagère. — Henri Soyez, 25 ans, apprêteur, rue Archimède, 87 et Camille Debuisne, 23 ans, bobineuse, même rue, 51. — Henri Vonpetseghem, 20 ans, débardeur, rue St-Laurent, 13 et Marie Deschryver, 21 ans, tisserande, même rue, 17.

Alfred Van Artselaere, 25 ans, tisserand, rue Decrème, cour Stichelbaut, et Mathilde Delarge, 22 ans, soigneuse, rue de Bouvines, cour Foutier, 56. — Apelone Thiers, 27 ans, apprêteur, rue de l'Alma, fort Watel, 11 et Clémence Verstraete, 25 ans, tilleuse, rue de Lys, 3.

DÉCÈS. — Duquesnoy Flore, 64 ans, rue de Lannoy, 491. — Millescamps Marcel, 3 mois, rue du Caire, cité Ladislas, 9. — Doleye Pierre, 3 mois, rue Jacquard, cour Dhalluin, 13. — Vantheemsche Clémence, 1 an 6 mois, rue de Cartigny, cité Duchatelet, 6. — Gaeremynck Henri 5 jours, rue de Beaumont, faisoux Poissonnier. 1 — Ghesquin Séraphine, 45 ans, rue Blanchemaille. — Ottevaere Désiré, 50 ans, rue Blanchemaille.

TOURCOING

Les élections consulaires. — Hier ont eu lieu les élections du scrutin de ballottage.

Deux candidats étaient en présence pour l'emploi de juge suppléant de 2 ans : M. Masquillier-Dewavrin, candidat réactionnaire, et M. Parsy, candidat républicain.

Toute la journée des voitures de maître ont circulées, se rendant dans les différentes communes, pour y chercher les électeurs dévoués au candidat patronné par les blancs.

Voici les résultats :

Inscrits, 2227. — Votants, 816.

Ont obtenu :	
MM. Masquillier	525 voix.
Parsy	303 »
Mulat	12 »
Divers	4 »

Protestations. — Le syndicat des trieurs nous communique avec prière d'insérer, les lettres suivantes qui ont été adressées au *Journal de Roubaix*.

Dans notre article du 18 décembre vous venez dire que les trieurs de la maison Pierre Cau, ont dû cesser le travail sous la pression du syndicat.

Nous venons protester contre une telle insinuation.

Nous avons arrêté le travail sur notre initiative pour soutenir nos collègues dans le conflit qui existe chez MM. Binet.

Nous espérons, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien insérer dans votre plus prochain numéro notre présente.

Nous vous saluons.

Ont signé : Les trieurs de la maison Pierre Cau, Alfred Desauvages, Louis Roussel, Poissonnier Gustave, Cousinne Jules, Voreux Jules, Delplanque J.B. Cau J.-B., Delattre Jules.

Les autres camarades ont donné leur adhésions à cette protestation.

Tourcoing, le 17 décembre 1899.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*

Au nom des trieurs de chez Abadie et Aguirre, nous venons protester contre vos allégations contenues dans votre journal de ce jour.

Messieurs Abadie et Aguirre, ne peuvent vous avoir dit qu'ils cessaient de nous faire travailler chez eux, pour cette raison, que nous n'avons jamais voulu reprendre le travail, tous les camarades ayant trouvé de l'occupation ailleurs.

Recevez, Monsieur, nos salutations.

Au nom des trieurs et par ordre,
Signé : A. MORTEMAN.

Que répondront à cela Messieurs Abadie et Aguirre.

Rancune patronale. — Un employé de bureau du tissage de notre ville, a été renvoyé, le 13 décembre, pour avoir osé jouer aux cartes le Dimanche précédent avec un délégué des tisserands en grève.

Le mouchard, à la solde du patron serait un nommé G. G...

Il paraît qu'il n'est pas glorieux de sa conduite, car il a soin de se cacher le plus possible aux recherches de ses camarades d'atelier.

Nous sommes écœurés de voir les procédés de certains patrons et de reconnaître que parmi les ouvriers, ils s'en trouve d'assez lâches pour remplir le rôle d'espions, afin d'être l'objet d'une faveur, ou d'obtenir un pourboire, représentant le pain qu'ils viennent d'enlever à un camarade.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 17 décembre 1899

Promesses de Mariages. — Polydore Lecouttère, 27 ans, garçon brasseur, et Febronet Vermersch, 28 ans, servante. — Alfred Glorieux, 21 ans, rattacheur, et Emma Debanyeker, 24 ans, bobineuse. — Léonard Callewaert, 23 ans, peigneur, et Jeannette Lesavre, 22 ans, journalière. — Jules Vandenberghe, 27 ans, menuisier, et Pharaïde Coudyser, 25 ans, tisserande. — Henri Wasnaire, 32 ans, tisserand et Elise Esquenet, 29 ans, tisserande. — Ernest Desmettre, 24 ans, négociant, et Claire Lombard, 20 ans, sans profession.

François Vanderhaeghe, 25 ans, teinturier, et Eléonore Bonvarlet, 20 ans, couturière. — Albert Nuttio, rattacheur et Florence Cardon 23 ans, dévideuse. — Casimir Pollet, 23 ans, apprêteur et Marie Bruneel, 26 ans, ménagère. — Charles Waelkens, 24 ans, rattacheur et Marie Cerf, 20 ans, bobineuse. — Julien Vanstanghem, homme de peine et Marie Van de Casteele, fileuse. — Ives Daunels, 31 ans, tisserand et Marie Vanhoutte, 26 ans, bobineuse. — Arille Turck, 27 ans, domestique et Melanie Berten, 21 ans, soigneuse.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Intervention pontificale. — Les diverses aventures du Bureau de Bienfaisance et de l'hospice ont eu leur répercussion jusqu'à Rome et Notre Saint Père le Pape, en son incommensurable indulgence pour les faiblesses des imbéciles réactionnaires qui couvrent leurs turpitudes du masque républicain s'est ému, dit-on, jusqu'aux larmes.

Réserve cependant qu'il ne fait peut-être, que rire sous cape à soutane déboutonnée, des ineffables et phénoménales balourdises qui rendent si légendaires à Croix, les représentants secrets de la République d'Encyclique et voire même de sept cliques. Que sont donc devenus les farouches laïcisateurs d'antan ?

Rien, sinon que d'honorables (?) enrichis d'écus mais pauvres en véritable considération !

Effet de rancune, simplement. Cela ne surprend nullement qui connaît le fond des choses, mais M. Vincent, préfet du Nord doit crier d'une réjouissante ignorance là dessus.

Bref un informateur bien placé nous fait part que l'on organiserait prochainement une vente de charité pour retrouver, en faveur des pauvres, l'équivalent des 120 kilos d'aloyaux si bêtement disparus, des 1,900 fr. du vélodrome en danger réel de naufrage et du millier de mètres de saucisson de lion dont aucun n'a eu trace d'indigestion, pas même un seul des porteurs de bulletins de l'O. S. et P. qui font la gloire des listes de secours.

C'est la seule gloire que celles-ci peuvent avoir ; ne la leur envions pas et laissons-leur cette triste gloire à enseigner l'honorable corporation des fripouilles.

Des familiers du Vatican se seraient offerts à fournir, pour être mis en vente aux lieux ordinaires des distributions officielles, un carieux assortiment de... comment dirai-le donc? c'est si délicat à préciser... mais comme dit l'autre, allons-y et mettons : *objets d'occasions* enlevés aux chanteurs de la chapelle sixtine. Ouff qu'en cette question de charcuterie liturgique, où il ne faut que des ciseaux affiles, ne vienne point le rasoir du colonel Henry hanter mes claires visions.

Ces séraphiques... allerons détachés des caricatures de tauroboles sacrifiés aux apostoliques et romaines traditions seraient certainement *flores* aux portes des distributeurs surtout si le fameux cachet des 120 kilos d'aloyaux, leur venait donner le parfum d'authenticité que négligent si souvent les laux petits manteaux bleus des cavernes préfectorales.

De si belles reliques.... que leur forme commande aux féminines attentions ne sauraient manquer d'hypnotiser les chipies tous poils et de tous calibres qui cherchent dans la bigoterie des occasions d'acquérir de suggestifs porte bonheur dont la quotidienne contemplation, aux heures d'extase diurnes et nocturnes, leur procure l'avant-goût anacréontique des jouissances paradisiaques.

Aussi nous formons en toute sincerité des vœux pour que le délit de ces 120 kilos... d'amulettes soit des plus productifs au moins les pauvres de Croix pourraient dire que les saintes ablations de la chapelle sixtine ont un côté humanitaire.

Cependant, à la place des dévotes, j'éprouverai un scrupule : ces... pendeloques conservées à l'état de morues salées, de maqueaux à l'huile et de harengs saurs ont-elles été, au moins, purifiées du contact diabolique que la chronique gauloise a qualifié de Bataille de Jésuites ?

Toute cette tripierie, après tout, ne dit rien qui vaille.

Le cas est très important à élucider. Cependant il n'y aurait que demi-mal puisque parmi nos papelards chevaliers de la Quescignue Croisienne, nous trouverions le père Lobie et le frère Gogolin pour exorciser les malfaisances... Rabelais l'a écrit tout au long.

120 kilos d'aloyaux, 1900 fr. à vau-l'eau, 1000 mètres de saucisson de lion, 240 livres de... saperlipopette, on va bien à la Croix !!!

Bah ! *Uno avulso non deficit alter*. Ce qui, en français vulgaire veut dire : quand il n'y en a plus il y en a encore.

Ce n'est donc pas encore fini.

J. MUDÉ-GULX.

Etat-civil des 16 et 17 décembre. — *Naissances.* — Andréa Gilain, Grande-Rue cour Lecoutre. — Jean et Joseph Lambrechts, jumeaux, rue de la Fontaine. — Adrienne Colas, rue Jacquart, 4. — Fernand Volt, Grande-Rue, cour Pierronne.

Mariages. — Decottignies Gustve, 24 ans, rattacheur et Poreo Marie, 21 ans, rattacheuse.

Publications de mariages. — Petit Albert-Louis, 24 ans, tailleur d'habits et Devendeville Félicie-Zélie, 22 ans, ourdisseuse. — Tenotte Guislain, 28 ans, tisserand et Debrouwer Marie-Léontine, 30 ans, ménagère. — Van Leynseele Pierre-Jean, 28 ans, magasinier et Fiselle Marie-Elise, 21 ans ménagère. — Carprian Léopold, 29 ans, maçon et Guillemain Marie-Louise, 25 ans, servante.

Décès. — Donyn Henri-Emile, 1 an 10 mois rue du Crachet, 8. — Mayot Marie-Madeleine 3 ans, rue du Progrès, 15. — Foucart Emérentine, 43 ans et 9 mois, épouse de Charles-Louis Degouy, chauffeur, rue des Oziers.

WATTRELOS

Compatriote de Léopold. — Le *Moniteur Belge* publie une loi accordant la grande naturalisation belge à M. Lemaire, né à Wattrelos le 2 juin 1841, et actuellement tisserand à Lainage (Flandre occidentale).

NOUVAUX. — Affaire à éclaircir. — Dimanche, vers 3 heures du matin, le citoyen Mescart, demeurant au hameau du « Petit Tourcoing », fut surpris en ouvrant sa porte, de voir un homme couché sur le chemin. Mescart, aussitôt, s'empressa d'aller le réveiller et comme l'individu était engourdi par le froid, il le transporta chez lui afin de le réchauffer.

Quand notre homme revint à lui, quelques heures plus tard, il déclara s'appeler... X., et travailler au bassin des eaux potables.

D'après ses dires, il aurait été victime d'une agression et on lui aurait même dérobé son portemonnaie renfermant 40 fr. 50, somme qu'il venait de recevoir le soir même. Le garde Pluquet informé du fait, a ouvert une enquête.

LE NORD

LILLE

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, vient de prendre les dispositions suivantes :

A. Sous réserve des observations ci-après, les coupons de retour des billets d'aller et retour individuels dont les relations sont insérées au tarif spécial G. V. n° 2 et ses annexes, délivrés à partir du samedi 23 décembre 1899 inclus seront valables jusqu'au lundi 8 janvier 1900 inclusivement.

1° Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité lorsque, normalement, elle expirera après le 8 Janvier ;

2° La prolongation indiquée ci-dessus n'est pas applicable aux billets d'aller et retour délivrés entre Paris et les gares situées dans un rayon de 50 kilomètres de Paris qui conserveront leur durée de validité habituelle.

B. — Les billets collectifs de famille pour les vacances (Tarif spécial G. V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour cent sur le prix de deux billets simples, seront également mis en distribution à cette occasion et auront une durée de validité qui s'étendra :

1° Jusqu'au dimanche 7 janvier 1900 inclus pour les billets délivrés le samedi 23 décembre 1899 ;

2° Jusqu'au lundi 8 janvier inclusivement pour ceux délivrés à partir du dimanche 24 décembre.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

Pour les pauvres. — Dans sa séance du vendredi 15 de ce mois, le bureau de bienfaisance a décidé qu'en raison de l'hiver rigoureux que nous subissons en ce moment, trois sacs de 50 kilos de charbon seraient distribués à toutes les familles pauvres. Les années précédentes, il n'était donné que 100 kilos à chaque famille.

L'Administration charitable augmente encore tous les secours habituellement donnés. C'est ainsi que chaque semaine il est remis aux pauvres 22,000 kilos de pain, Des paillassons, couvertures, draps, jupons, chemises, etc., sont en ce moment distribués.

Du bouillon et de la viande sont donnés deux fois par semaine dans chaque dispensaire.

Cinq à six cents malheureux profitent aussi chaque matin, 20, rue de la Halloterie, de la bouchée de pain.

Toutes ces distributions occasionnent des dépenses considérables. L'Administration du Bureau de bienfaisance fait donc appel aux sentiments généreux de la population lilloise et la supplie de bien vouloir concourir à la souscription qui est actuellement ouverte pour le soulagement des malheureux

Les souscriptions sont reçues au siège de l'Administration 20, rue de la Halloterie et à la caisse du Receveur, 151, rue Brûle-Maison.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

BOURBOURG-CAMPAGNE. — Accident mortel. — Le nommé Deram, ouvrier, attaché au service de M. Edouard Veil, négociant en fourrage, était occupé à jeter des bottes de paille hors d'un tas de grange, lorsque sa fourche restant attachée à sa botte, il voulut la saisir et se penchant trop, il tomba tête première.

Quelques ouvriers qui travaillaient avec lui le relevèrent mais le malheureux ne pouvait se tenir sur ses jambes. Le sang lui sortait par les yeux et le nez. Ils le placèrent dans un fauteuil et le portèrent au hameau de l'Ancre, son domicile.

Un médecin, mandé en toute hâte, constata une luxation de la colonne vertébrale. Le lendemain il est mort sans avoir pu reprendre connaissance.

Il laisse une veuve avec huit enfants.

STEENE. — Mauvaise plaisanterie. — Quelques individus ivres ont pénétré dans la distillerie de M. Dante, et ont jeté des pierres et des bâtons dans l'élévateur à hélice, servant à monter les betteraves. Fort heureusement que des ouvriers s'en aperçurent et purent ainsi faire arrêter la marche du mécanisme pour prévenir un accident. Les auteurs de cette mauvaise plaisanterie ne tarderont pas à être connus et procès-verbal a été dressé à leur charge.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Une enfant morte de froid et de faim

A FOURMIES

Vendredi, vers 3 heures du soir, les habitants de la rue Basse du Moulin entendirent des plaintes qui s'élevaient de la maison habitée par les époux R...

Ayant pénétré à l'intérieur du misérable logis, ils virent quatre malheureux petits enfants grelottant de froid et de faim. Des voisines emportèrent chez elles les pauvres enfants et parvinrent à les réchauffer. Malheureusement, une d'entre elles, la petite Jeanne était déjà à l'agonie.

On appela immédiatement M. le docteur Dubois qui constata que la malheureuse fillette était morte de froid et de faim.

Et pendant que de pareils drames se passent dans notre ville, nos pères, bien gras et bien chauds, n'ont pas encore songé à faire de distribution aux indigents.

GLAGEON. — Pénible accident. — Mardi dernier, une enfant de 11 ans 1/2, appartenant à Thiébaut, journalier à Trélon, ouvrière chez M. Landouzy, filetier, a eu la jambe prise dans un des métiers de cette filature ; cette pauvre fille est restée longtemps dans cette position malheureuse, on ne parvenait pas à la débarrasser du métier.

On occupe chez M. Landouzy ainsi que dans des usines de la contrée des enfants âgés à peine de 12 ans qui commencent leur journée à 6 heures du matin jusqu'à 6 h. 1/2 du soir, 12 h. 1/2.

Ne serait-il pas temps de mettre arrêt à cette rapacité patronale en traduisant non seulement le patron assez inhumain pour employer des enfants de cet âge mais aussi les parents assez misérables de livrer une pauvre malheureuse enfant à de pareils employeurs.

FOURMIES. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré l'avant-dernière nuit dans un magasin de modes, situé rue du Fourneau, au milieu d'un paté de maisons appartenant à M. Normand-Leroy.

Le magasin de modes, qui appartient à Mlle Steyaert, laquelle retourne chaque soir chez sa mère, à quelques centaines de mètres plus loin, était littéralement rempli de chapeaux et articles de modes. En un clin d'œil tout fut en feu, marchandises, rayons, comptoirs.

Grâce aux prompts secours, on parvint à circonscrire le feu.

Les pertes sont assez élevées. Mlle Steyart évalue les siennes à 4,000 francs.

M. Normand, pour l'immeuble, estime les dégâts à 1,500 francs.

Il y a assurance pour le tout.

La cause du sinistre est inconnue.

PETITE CORRESPONDANCE

UN GROUPE DE COUPEURS SYNDIQUÉS. — Conformément à l'art. 14 de la loi du 2 novembre 1892 et à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1893, les ateliers doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'*hygiène et de salubrité* nécessaires à la santé du personnel. — Si votre patron ne s'exécute pas, plaignez vous à un inspecteur du travail.

F. L. C. C., à FIVES. — Adressez demande de prolongation au colonel par intermédiaire de la gendarmerie joignez-y certificat de votre médecin.

L. S., à CROIX. — Vous avez le droit à la dispense Votre mère, dans les conditions que m'indiquez, ne peut s'y opposer.

L. P., à LE CATEAU. — Demandez à la mairie communication du dernier arrêté préfectoral concernant la destruction des animaux nuisibles.

Gaston CLAIRÉ.

SI VOUS VOULEZ
- **Manger avec appétit.**
- **Réconforter votre sang.**
- **Combattre l'Anémie avec succès.**
- **Boire une Consommation agréable.**

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent **Vin de RAMYULS-TRILLES**, *quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins* aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*,
28, Rue de Fives, 28

FEUILLETON DU 18 DÉCEMBRE. — N° 55

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

I

De même que, en voyant Julia, le fantôme de Lucien venait d'apparaître à l'esprit de Roger, de même le fantôme de Roger apparut à l'esprit surexcité et malade de Julia.

Et il avait fini de parler qu'elle l'écoutait encore.

Et elle le considérait avec une anxiété indicible.

C'était bien la voix de Roger, mais le doute n'était pas permis, l'homme qu'elle avait devant elle n'était pas Roger.

Après quelques mots échangés de part et d'autre, la conversation s'engagea sur des banalités ; on parla de l'Amérique et de la France ; puis tous sortirent, comme il faisait très beau, pour visiter les environs de la ferme, dont Pierre voulait faire les honneurs.

Suzanne marchait en avant avec eux, causant avec gaieté, vive, alerte, et dans sa gaieté pourtant toujours sérieuse.

Laroque avait, en tremblant, offert son bras à Mme de Noirville, qui, en tremblant aussi, l'avait accepté.

D'abord, il y eut un silence entre eux, sans que l'un se doutât des préoccupations de l'autre ; trop de souvenirs les obsédaient pour qu'ils gardassent l'esprit libre.

— Vous êtes né en Amérique monsieur dit Julia.

— Oui, madame, au Canada.

— Vous n'avez pas, ou presque pas l'accent anglais ?

— Beaucoup de Canadiens sont français, — mon père était Anglais, mais ma mère était née en France. — Je connais les deux langues à fond, les ayant parlées très jeune.

— Vous avez, à ce que je vois, une prédilection pour la France ?...

— C'est vrai, je ne le cache pas...

— Pourquoi ?

— Affaire de tempérament... Et puis, je vous l'ai dit, je suis née au Canada, parmi les Français...

La conversation tomba. Ils avançaient sans rien dire, dans l'avenue des châtaigniers.

Toujours devant eux, était Suzanne avec les deux jeunes gens.

Julia admirait, malgré elle, malgré sa distraction, la taille gracieuse et souple de la jeune fille, sa démarche élégante, et de temps en temps on entendait le timbre cristallin de sa voix : elle avait conservé un peu la note chantante de sa jolie voix de fillette, quand elle fredonnait jadis :

Les moissonneurs chantaient :
« Oh ! quel bonheur ! »
Et moi, je croyais qu'ils disaient :
« Oh ! quel voleur ! »

— Vous avez une bien aimable fille, monsieur Farney, dit Julia, et je comprends quelle a dû être votre épouvante lorsqu'on vous l'a ramenée l'autre jour, ensanglantée, évanouie...

Ce fut la porte ouverte aux confidences du père et de la mère.

Roger parla de Suzanne, Julia parla de Pierre et de Raymond.

Bientôt Roger se tut.

Mme de Noirville seule parla.

Elle ne tarissait pas sur ses fils. Elle les adorait.

C'était, disait-elle, sa seule joie, sa seule consolation depuis la mort de son mari ; le seul bonheur enfin qui la retint à la vie et l'empêchait de mourir.

Pierre avait été facile à élever.

D'une allure plus calme, plus robuste, que son frère, il n'avait jamais été malade.

Quant à Raymond, nerveux et impressionnable à l'excès, il avait donné pendant longtemps des craintes à sa mère.

Aujourd'hui tout danger avait disparu.

Ses deux enfants étaient intelligents et bons ; elle était heureuse en eux, plus heureuse que bien des mères, ajoutait Julia, puisqu'elle en possédait un auprès d'elle et voyait l'autre toutes les semaines.

C'est ainsi qu'elle parlait : mais, malgré elle peut-être, sans qu'elle s'en doutât assurément, on voyait percer dans ce qu'elle disait, une préférence pour l'un de ses fils, celui qui lui avait coûté le plus de veilles, qui lui avait donné le plus de soucis, qu'elle avait cru perdre bien des fois, celui que sa nervosité rapprochait davantage de la mère, le plus jeune, Raymond enfin, l'avocat.

Il est bien rare que les mères aiment également leurs enfants ; l'un emporte toujours la préférence sur les autres ; presque toujours l'un d'eux est sacrifié.

Certes, elle aimait Pierre, et si on lui eût dit qu'il n'occupait qu'un tiers de son cœur, elle s'en fût défendue avec énergie.

Alors qu'elle ne s'en rendait pas compte, alors qu'elle croyait ne rien faire pour le montrer, Pierre l'avait deviné de longue date : mais il avait l'âme trop droite, l'intelligence trop haut placée pour en concevoir de la jalousie ; il en était parfois, un peu attristé, et voilà pourquoi surtout, la campagne allait bien à son caractère rêveur, mélancolique.

Quant à Raymond, il adorait Pierre sans restriction.

Cependant le soleil baissait, on revint à la ferme.

Quelques minutes après, Suzanne et Laroque prenaient congé et la légère voiture fil